



Thônex

Procès-verbal Séance du 14 décembre 2010

Sont présents :

Messieurs	Pascal Uehlinger Claude Détruche Philippe Decrey	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Madame	Anne-Marie Jaquet	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei Doris Constantin Fidelina Gomes Dias Aguigah Rosa Lopes Beer	Christine Schwarz Jacqueline Tomasini
Messieurs	Ali Agraniou Andrew Arpidone Enrico Castelli Marcel Constantin Willy Corthay Alain Dupraz Nouredine Ferka Zazou Michel Frossard Patrick A. Gautier Marc Junet	Marc Kilcher Stephen Knörr Guy Loutan Hans Rudolf Roth Guy Saudan Ashwani Singh Richard Stark Jorge Vieitez

Excusés :

Madame	Karin Wirthner Zinggeler
Monsieur	Claude Marcet

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2010.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Demande d'un crédit de CHF 485'000,- en vue de la réalisation des travaux d'étanchéité, isolation thermique, ferblanterie des toitures et pose de panneaux solaires et photovoltaïques sur les immeubles 9 à 23, av. Adrien-Jeandin. Discussion. Vote. (DA-10-30).
6. Demande d'un crédit de CHF 150'000,- en vue de l'achat de la parcelle 6399, fe 22 du cadastre de la commune de Thônex au lieudit : « Moillesulaz » (chemins Etienne-Chennaz/Louis-Valencien) et constitution de deux servitudes sur la parcelle 6397, fe 22 du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-10-31).



7. Demande d'un crédit de CHF 3'600'000,- en vue de la création d'un réseau d'assainissement dans le secteur du PLQ N°29.105, chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien. Discussion. Vote. (DA-10-32).
8. Projets de délibération.
9. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Dupraz, Junet et Loutan du groupe socialistes-verts, intitulé : « pour des courses écologiques ». Discussion. Vote. (MM-10-14).
10. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Corthay, Junet, Castelli et Loutan, du groupe socialistes-verts, intitulé : « Protégeons les yeux des enfants et du public des émissions lumineuses toxiques par une meilleure gestion des éclairages avec LEDs. Discussion. Vote. (MM-10-15).
11. Propositions du Conseil administratif.
12. Questions écrites.
13. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2010

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2010 est approuvé par 21 voix « pour » et 3 abstentions, soit à la majorité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Jaquet, Présidente, fait part des informations suivantes aux Conseillers municipaux :

2.1. M. A. Zbinden concernant le renvoi de son fils du HC3 Chêne.

J'ai reçu à nouveau un courrier de M. Zbinden concernant le renvoi de son fils du HC3 Chêne et lui ai répondu que cette affaire était du ressort du Conseil intercommunal du CSSM.

2.2. Au nom du Conseil municipal je remercie le service voirie-espaces-verts pour la mise en place des magnifiques décorations de Noël.

2.3. A 23h. nous passerons au point 11 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».



3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Pascal Uehlinger, Maire

3.1.1 Potagers urbains

Le projet a été lancé, un tout ménage sera envoyé aux personnes qui sont à proximité de la mise en place de ces potagers, soit près de l'agora space. Cette information permettra aux personnes intéressées de se rendre à une séance d'information à ce sujet.

3.1.2 Communaux d'Ambilly

La procédure d'opposition au PLQ commence demain et prendra fin le 17 janvier 2011. Nous nous retrouvons donc dans une période de vacances, comme d'habitude sur ce sujet.

3.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.2.1 Police municipale

Début janvier M. Patrice Lange rejoindra notre équipe d'APM. Il nous vient de la commune de Lancy et a déjà une grande expérience dans le terrain.

3.2.2 Hold Up du bureau de change Migros

Le Conseil administratif a envoyé un courrier au poste de police de Chêne-Thônex pour féliciter les gendarmes de leur rapidité d'intervention ainsi que pour les mesures de sécurité qui ont été prises et ont permis d'éviter qu'il y ait des blessés dans ce secteur très fréquenté en fin de journée.

Nous profitons également de remercier toutes les personnes liées à la sécurité qui étaient présentes ce soir là.

3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1 TPG – abonnements

A Thônex, 90 nouveaux abonnements ont été conclus sur les 3.236 vendus sur l'ensemble du canton.

3.3.2 Harmonie Gaillard-Thônex

La fanfare de Gaillard a décidé d'arrêter la collaboration avec la commune de Thônex. M. Christophe CALLAY, Président nous explique dans son mail combien il est compliqué pour cette harmonie, de part son faible nombre de musiciens de participer à des événements ne relevant aucun intérêt musical, soit : le marché de Noël, kermesse, promotions etc. Pour exemple à l'Escalade ils jouent dans le froid dans des lieux peu éclairés et aux promotions devant une population qui ne les écoute et ne les respecte pas.



Je vous donne lecture de la réponse du Conseil administratif :

Monsieur le Président,

Dans sa séance du 30 novembre 2010, le Conseil administratif a pris connaissance de vos échanges de courriers électroniques avec le soussigné, M. Decrey, et constate qu'une collaboration de plus de 60 ans entre la commune de Thônex et la fanfare, devenue harmonie, de Gaillard, est sur le point de s'éteindre.

Nous regrettons cet état de fait mais il semble que l'Harmonie de Gaillard ait choisi une voie dans laquelle nous n'avons pas la possibilité de la suivre.

Dans le cadre du « boucllement des comptes » que vous mentionnez, nous vous informons que les uniformes que la commune de Thônex vous a offerts il y a quelques années, peuvent demeurer la propriété de vos membres. En revanche, nous souhaitons que le drapeau de Thônex en votre possession nous soit restitué. Par ailleurs, nous vous prions de nous indiquer une référence bancaire afin que nous puissions y verser le montant correspondant à vos prestations pour l'année 2010.

Avec nos regrets et nos vœux pour que votre formation musicale obtienne les succès qu'elle attend, nous vous présentons, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents de commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports suivants :

4.1. M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, visite du 23 novembre 2010 :

Petit rapport informel concernant la visite des nouveaux aménagements du pavillon Mousse.

La commission des Travaux & bâtiments s'est réunie le 23 novembre 2010 en présence de MM. Pascal Uehlinger, Maire, Claude Détruche et Philippe Decrey, Conseillers administratifs, Philippe Guex, secrétaire général et Claude-Alain Poncioni, sous-chef du service technique, en vue d'une visite de l'Ecole de l'Arc, implantée depuis la rentrée de septembre 2010 au Pavillon Mousse, ceci en présence de 12 Conseillers municipaux, les membres du Conseil municipal ayant été invités à rejoindre la commission.

Nous avons été accueillis par Mme Jacqueline Dussex, directrice, M. Daniel Muller, président de la Fondation L'Arc et M. Hilfiger de l'Association.

L'Ecole de l'Arc prend en charge 72 élèves genevois, répartis en 6 classes du 1^{er} au 6^e degré, éprouvant quelques difficultés d'intégration, mais dont le potentiel est jugé intéressant en vue de la poursuite ultérieure d'études normales.



Outre les maîtres de classe, l'institution emploie 3 psychopédagogues et 2,5 logopédistes.

L'intérieur du pavillon a été entièrement repeint et certaines surfaces réparties différemment. Les travaux se sont élevés à CHF 500'000,- et ont été financés par la Fondation Hans Wilsdorf.

Lors de la visite des locaux et ensuite pendant l'apéritif offert par la Mairie, la directrice a expliqué en détail le projet pédagogique en place. Nous avons senti une personne très engagée et compétente qui est à l'origine de la création de cette institution il y a une vingtaine d'années et précédemment située à Chêne-Bougeries.

4.2. M. Singh Ashwani, Président de la commission ad-hoc réorganisation des bâtiments de la Mairie :

La commission s'est réunie en présence de MM. Pascal Uehlinger, Maire, Claude Détruche, Conseiller administratif et François Fortuna, Secrétaire général adjoint technique.

Une première partie était consacrée à la visite du bâtiment de la Mairie, durant laquelle les commissaires ont pu se rendre compte de visu du mauvais état de la structure de l'extension sud du bâtiment, en raison notamment de l'instabilité du sol et du tassement des fondations; ils ont également pris connaissance de l'affectation actuelle des locaux.

M. Détruche a ensuite évoqué les besoins futurs de l'administration. Il en est ressorti qu'il était fortement souhaitable qu'au minimum les Conseillers administratifs, le Secrétaire général, les secrétaires généraux adjoints et leurs secrétariats respectifs, ainsi que les services techniques et financiers, restent regroupés. Il en est également ressorti la difficulté de faire des prévisions à moyen et long terme quant au nombre de salariés de la commune, mais que de toutes façons la salle des mariages était trop petite et qu'il était nécessaire de trouver une solution plus durable pour la Salle du Conseil municipal et le Service de Police municipale.

M. Fortuna nous a ensuite présenté quelques hypothèses de travail portant sur la conservation ou non et, le cas échéant la transformation et l'affectation des bâtiments de l'ensemble du périmètre comprenant la Mairie proprement dite ainsi que la Villa Minazzi et le bâtiment abritant la Salle du Conseil municipal et la Salle Louis-Valencien. Les hypothèses comprenaient également la rénovation et l'affectation de la villa dite « Villa Caprotti » ou « Villa Vincent », ainsi que des possibilités de construction sur cette parcelle.

Une riche discussion s'en est suivie dans laquelle les commissaires ont tenu à saluer l'excellent travail d'information et d'orientation réalisé par le Service technique. Il en est ressorti également un large consensus pour privilégier le futur développement sur la parcelle de la Villa Caprotti. A l'unanimité, les commissaires ont invité le service technique à leur présenter des hypothèses centrées sur la Villa Caprotti, de manière analogue au travail réalisé pour le périmètre de la Mairie actuelle. La prochaine réunion de la commission comprendra donc une visite de la Villa Caprotti, raison pour laquelle elle siégera dans le restaurant scolaire de l'Ecole Marcellly.

Enfin le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2010 a été approuvé par 7 « oui » et 1 abstention.



5. Demande d'un crédit de CHF 485'000,- en vue de la réalisation des travaux d'étanchéité, isolation thermique, ferblanterie des toitures et pose de panneaux solaires et photovoltaïques sur les immeubles 9 à 23, av. Adrien-Jeandin. Discussion. Vote. (DA-10-30).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments ; en complément des travaux qui se font actuellement la question de poser des panneaux solaires et photovoltaïques s'était posée en commission. Ce soir, nous vous proposons la mise à disposition de la surface des toitures à une société privée qui financera intégralement les installations et l'entretien des panneaux photovoltaïques. Il est bien entendu que pour mettre à disposition ces surfaces il convient de réaliser les travaux d'étanchéité, d'isolation et de ferblanterie, travaux qui avaient également déjà été évoqués en commission.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Castelli : avant de pouvoir trancher sur une discussion immédiate ou un renvoi en commission, notre groupe a un certain nombre de questions :

1. On parle de mise à disposition, celle-ci est-elle payante ou gratuite ?
2. La société Clean & Green a-t-elle des références car nous n'avons rien trouvé à son sujet.
3. Où iront les recettes qu'elle tirera de la production d'électricité ?
4. Il y avait un projet de réalisation d'une fresque, cette idée semble avoir été abandonnée, si c'est le cas quelle en est la raison ?
5. Pourquoi le volet des panneaux thermiques a-t-il été abandonné ? Car à notre connaissance il n'y a pas eu de séance de commission qui s'est prononcée à ce sujet.

Au vue de ces interrogations notre groupe serait tout de même assez favorable à un renvoi en commission.

M. Knörr : dans la documentation que nous avons reçue nous avons constaté que ce ne sera pas la société Clean & Green qui conduira les travaux mais la société Avenir-Energie SA. Nous aimerions en connaître plus sur ces sociétés, notamment quant à leur localisation. Nous aimerions également avoir des précisions sur le concept : cela ne nous coûte rien mais cela nous rapporte quoi ?

- M. Détruche : pour commencer la fresque n'a pas du tout été évincée c'est un sujet qui reviendra car il existe plusieurs propositions.

J'ai bien compris les propos qui indiquent que cette installation ne va rien nous rapporter, mais je rappelle également qu'elle ne va rien nous coûter. Cette démarche fait référence à un certain groupe qui demandait que l'on mette à disposition des surfaces afin d'obtenir auprès de certaines sociétés la mise à disposition de nos toitures afin d'éviter de trop gros investissements et, ce même groupe, se pose, aujourd'hui, la question de savoir pourquoi nous mettons des surfaces à disposition !



Cette solution a l'avantage de ne rien nous coûter tant pour l'installation, la mise en service et l'entretien, mais il est bien entendu que nous n'aurons pas de retour sur investissement. Il s'agit d'une opération « blanche » et le Conseil administratif vous invite à accepter ce projet.

Il s'agit de sociétés genevoises avec lesquelles les SIG ont signé un partenariat pour la reprise de l'électricité produite.

M. Dupraz : peut-on connaître l'investissement que va consentir cette société pour la pose de ces panneaux ?

- M. Détruche : la surface représente 1/10^e du projet qui doit se réaliser sur le toit du P&R de Sous-Moulin et cela fait 2 ans que nous sommes en pourparlers avec la Fondation des parkings et les SIG car les montants en jeux sont très importants. Comme je l'ai dit tout à l'heure il faut également tenir compte de l'entretien qui devient très conséquent pour une installation étant sensée durer près de 25 ans.

M. Loutan : dans le rapport en pages 3 à 5, il est précisé que « *la commune de Thônex a finalement décidé de ne pas installer de capteurs thermiques* » on parle bien du Conseil administratif ? Il serait bien que ceci soit précisé car ce n'est pas la commission qui a pris cette décision mais le Conseil administratif. D'autre part, à propos de la gestion de la surface nous avons mentionné, en page 710 du procès-verbal du Conseil municipal du 22 juin 2010, :

«... que la commission devrait tenir compte des points suivants :

- 1. la commune est propriétaire,*
- 2. la commune loue la surface,*
- 3. établissement d'un contracting énergétique qui décharge complètement la commune ».*

Je ne pense pas qu'une opération doive être forcément blanche et ce n'est pas rare d'avoir une opération intéressante pour toutes les parties concernées. Dans ce cas, il me semble que l'on fait un certain cadeau à une entreprise et cette dernière réinvestit dans la pose de capteurs à d'autres endroits. En conclusion tout ceci n'a pas été discuté en commission comme cela avait été prévu. L'attitude du Conseil administratif me gêne un peu dans ce projet.

- M. Uehlinger : je ne me prononcerai pas sur le projet d'Adrien-Jeandin, mais sur celui du CSSM. La rentabilité dépend de deux facteurs :

1. le volume que vous pouvez commander au niveau des panneaux solaires,
2. le prix auquel les SIG sont prêts à vous racheter les KW/h,

Pour qu'une telle opération soit rentable il faudrait avoir une surface nettement plus importante que celle dont nous parlons ce soir. Une société peut se permettre ce genre d'opération car elle est active sur un marché important et peut négocier ses prix. Même pour le cas du CSSM nous n'avons aucune garantie de rentabilité pour une surface bien plus grande.



- M. Détruche : pour être complet sur le plan financier les SIG ont une proposition de rachat fixé à 61,5 cts en 2010 et 56,6 cts dès le 1^{er} janvier 2011, offre valable 6 mois.

M. Dupraz : il me semble que l'on doit pouvoir fixer un tarif de longue durée. Cela mériterait vraiment d'être débattu en commission car j'ai souvenir que la loi fédérale fixe des montants de rachat d'électricité pour une durée de 25 ans.

- M. Uehlinger : effectivement M. Dupraz à raison, nous avons 6 mois pour nous décider mais ensuite le prix est fixé pour 25 ans.

M. Roth : le crédit qui est présenté ce soir concerne principalement les travaux d'étanchéité et d'isolation mais pas la pose de panneaux photovoltaïques.

M. Loutan : je suis d'accord de voter le crédit concernant les travaux d'étanchéité mais on peut également surseoir pour l'instant à ce que nous pouvons poser sur cette toiture, nous sommes face à un court-circuitage de la part du Conseil administratif.

M. Stark : certains collègues ont dû oublier ce que nous avons décidé en commission des Travaux & Bâtiments. Nous avons demandé au Conseil administratif qu'il prenne un choix sur le matériel qui allait être installé sur ce toit. Ce choix est fait et il nous est présenté ce soir. Libre à chacun de décider s'il est d'accord ou pas.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 13 voix « pour » et 12 voix « contre », la Présidente ayant dû trancher.*

La discussion est ouverte :

M. Knörr : le calcul de résistance des panneaux prévoit-il un épisode neigeux tel que l'on vient de connaître ? Dans la documentation qui nous a été remise on voit qu'il y aura un dépôt de gravier, un stockage de déchets et la pose d'une sapine, est-ce que cela enlèvera des places de stationnement aux locataires ?

- M. Détruche : en ce qui concerne les calculs statiques je m'en reporte aux calculs des ingénieurs. En ce qui concerne les places de stationnement ces travaux ne s'effectueront pas en même temps que ceux qui se font actuellement. Les locataires auront leurs places. En ce qui concerne les visiteurs il y a d'autres endroits pour se stationner dans ce secteur.



La parole n'étant plus ou pas demandée, M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit de CHF 1'500'000,- voté le 11 mai 2010 pour les travaux d'entretien et d'assainissement des immeubles 9 à 23 avenue Adrien-Jeandin, figurant au patrimoine financier de la commune,
- Attendu que la commune a mandaté le bureau d'architectes associés Patrick Mitti et Bernard Mittey pour reprendre l'étude de la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de ces immeubles,
- Vu la possibilité de mettre à disposition la totalité de la surface des toitures à la société Clean & Green qui financera intégralement les installations de panneaux photovoltaïques dont elle est propriétaire,
- Attendu qu'il est prévu de refaire une nouvelle étanchéité, une nouvelle isolation thermique ainsi que des travaux de ferblanterie avant la pose des panneaux, ceci afin d'actualiser la valeur U des toitures et de faire ainsi des économies d'énergie et de chauffage,
- Vu le devis général établi par le bureau d'architectes associés Patrick Mitti et Bernard Mittey,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 17 voix « pour », 2 voix « contre » et 5 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'approuver la réalisation du projet estimé par les architectes à CHF 485'000,- en vue des travaux d'étanchéité, isolation thermique, ferblanterie des toitures et pose de panneaux solaires et photovoltaïques sur bâtiments construits sur les parcelles N°3865, fe 18 du cadastre de la commune de Thônex, sis avenue Adrien-Jeandin 9 à 23 et figurant au patrimoine financier de la commune.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 485'000,- destiné à la réalisation du projet décrit au point 1.
3. De financer cette opération par la trésorerie excédentaire de l'immeuble 9 à 23 avenue Adrien-Jeandin à hauteur de CHF 485'000,-
4. De comptabiliser cette dépense nette prévue de CHF 485'000,- dans le financement spécial des immeubles locatifs (rubrique 288).



6. Demande d'un crédit de CHF 150'000,- en vue de l'achat de la parcelle 6399, fe 22 du cadastre de la commune de Thônex au lieudit : « Moillesulaz » (chemins Etienne-Chennaz/Louis-Valencien) et constitution de deux servitudes sur la parcelle 6397, fe 22 du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-10-31)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : depuis pas mal de temps l'incertitude demeure concernant notre parking derrière la salle des fêtes. De nombreuses personnes espèrent une modification notamment au niveau de sa sortie. L'achat de cette parcelle nous permettra d'envisager une sortie sur le chemin Etienne-Chennaz, il est impératif de saisir cette occasion qui permettra d'envisager l'avenir de ce parking avec diverses possibilités car il n'existe actuellement pas d'avant-projet à ce sujet.

M. Castelli remarque que le crédit inscrit à l'ordre du jour est de CHF 150'000,- et qu'il y a en plus CHF 10'000,- de frais, émoluments et honoraires, ce qui porte ce crédit à CHF 160'000,-.

- M. Détruche confirme que la délibération parle effectivement d'une dépense de CHF 160'000,-.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

La discussion est ouverte :

M. Dupraz : il semble tout de même que l'idée d'un nouveau parking soit bien réelle car le document qui nous a été remis parle d'un parking sur 3 niveaux avec 171 places. Vous avez donc déjà quelques idées sur ce futur parking.

- M. Détruche : personne n'a actuellement été mandaté pour faire une étude sur ce périmètre. Cependant nous savons qu'il s'agit d'un besoin, d'un souhait et d'une nécessité à moyen et long terme. Nous nous devons d'avoir, au vu du développement actuel de ce quartier, une vision sur cette zone et certaines investigations dans ce périmètre avaient été faites par le passé.

M. Knörr, fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Le crédit sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer ce soir est un crédit emblématique. Pour notre groupe à l'esprit cartésien, il est l'exemple même de l'adage : « Gouverner c'est prévoir ! ». Enfin un crédit qui n'est pas épicé aux experts, docteur ès embrouilles qui vous explique calmement pourquoi il faut enfoncer un plot carré dans un trou rond ou salé aux érudits qui sur 20 pages, vous développent les motivations profondes d'un pseudo artiste, mais... notre verve nous éloigne du sujet. Comme tout bon UDC retournons donc à nos moutons.



Dans un avenir très proche, le visage de notre ville va changer. Nous discutons actuellement de l'opportunité de transférer une partie des activités de notre administration vers le centre de la commune dans un secteur proche de la salle des Fêtes. En nous ménageant la possibilité de construire un parking souterrain avec des accès pratiques et sécurisés près de ce centre, nous faisons preuve d'une logique frappée au sceau du bon sens. En acceptant cette dépense de CHF 160'000,- nous ouvrons la porte à de futurs aménagements. Notre groupe soutient donc ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le PLQ 29.105 « Plan localisée de quartier chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien »,
- Attendu qu'une pré-étude a démontré la possibilité de construire trois niveaux souterrains d'une capacité totale de 171 places de parc ; l'accès se faisant toujours par l'entrée du parking extérieur actuel (avenue Tronchet) mais la sortie serait réalisée sur le chemin Etienne-Chennaz,

Dans cette perspective il est à relever que :

- a) les chemins Etienne-Chennaz ainsi que Louis-Valencien reviendront à la commune au terme de la réalisation du PLQ,
 - b) le projet d'acte de vente comporte des servitudes de passage pour la sortie du futur parking,
 - c) la construction de la rampe de parking des immeubles réalisés par la société ORIM SA comportera une « réservation » structurelle qui permettra le jour venu la liaison souterraine avec le futur parking communal.
- Vu le tableau de mutation N°19/2010 établi par le bureau d'ingénieurs-géomètres Buffet et Boymond
 - Vu le projet d'acte établi par Me Jean-Luc Ducret, notaire,
 - Sur proposition du Conseiller administratif,
 - Par 24 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 150'000,- en vue de l'acquisition de la parcelle 6399, fe 22 du cadastre de la commune de Thônex (nouvelle) de 178m² ceci conformément au tableau de mutation parcellaire N°19/2010 établi par le bureau d'ingénieurs-géomètres Buffet et Boymond, ainsi que la constitution de servitudes à titre onéreux soit :



1.1 Servitude de passage hors sol ;

Conformément aux indications du plan de servitude N°4, il est constitué :

- sur la parcelle 6397, au profit des parcelles 6399 et 4446,
- une servitude non exclusive de passage à véhicules hors sol, dont l'assiette s'exercera sur la zone figurée par le symbole C3 (hachures rouges) audit plan de servitude, et ce, pour accéder au parking souterrain dont la commune de Thônex envisage la construction dans le sous-sol de la parcelle 4446, ainsi qu'il sera relaté ci-après.

1.2. Servitude de passage en sous-sol ;

Conformément aux indications du plan de servitude N°4, il est constitué :

- a) sur la parcelle 6399, au profit de la parcelle 4446
- b) sur la parcelle 6397, au profit des parcelles 6399 et 4446,
- une servitude non exclusive de passage à véhicules en sous-sol, dont l'assiette s'exercera sur la zone figurée par le symbole C3 (quadrillage bleu) audit plan de servitude, et ce, pour accéder au parking souterrain, dont la commune de Thônex envisage la construction dans le sous-sol de la parcelle 4446, ainsi qu'il sera relaté ci-après.

2. Constitution de servitudes à titre gratuit :

2.1 Servitude de passage pour accès exceptionnel pompiers

Conformément aux indications du plan de servitude N°3, il est constitué :

- sur les parcelles 6397 et 6399 au profit de la commune de Thônex,
- une servitude personnelle non exclusive de passage pour accès exceptionnel aux véhicules du service du feu et de secours, dont l'assiette s'exercera sur les deux zones figurées par le symbole C2 N°1 et 2 (quadrillage vert) audit plan de servitude.
- Hormis le passage desdits véhicules, les propriétaires au bénéfice des futures servitudes de jardins conservent l'assiette desdites servitudes.
- Lesdits propriétaires s'engagent toutefois à laisser, en tout temps, le périmètre de la servitude libre, de manière à ne pas rendre difficile l'accès aux véhicules du service du feu et de secours.

2.2. Servitude de passage pour entretien (des haies, clôtures et toiture de la rampe)

Conformément aux indications du plan de servitude N°5, il est constitué :

- sur la parcelle 6399, au profit de la parcelle 6397
- une servitude de passage pour entretien (des haies, des clôtures et de la toiture de la rampe), dont l'assiette s'exercera sur la zone figurée par le symbole C1 (hachures bleues) audit plan de servitude.



- Cette servitude a pour but de permettre exclusivement :
 - a) au propriétaire de la future part de copropriété 2.02 de l'immeuble à édifier sur la parcelle 6397, d'assurer l'entretien de sa haie et de sa clôture,
 - b) aux copropriétaires de ladite parcelle 6397, d'assurer l'entretien de la toiture de la rampe.
 - 3. Les frais émoluments et honoraires estimés à CHF 10'000,- sont à la charge de la commune de Thônex
 - 4. De comptabiliser cette dépense de CHF 160'000,- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 - 5. D'amortir cette dépense de CHF 160'000,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2012 à 2021.
 - 6. De charger le Conseil administratif de signer les actes nécessaires.
 - 7. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique (création d'une nouvelle sortie du parking communal de la salle des fêtes).
7. Demande d'un crédit de CHF 3'600'000,- en vue de la création d'un réseau d'assainissement dans le secteur du PLQ N°29.105, chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien. Discussion. Vote. (DA-10-32)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : il n'est pas très attrayant de voter un crédit de CHF 3'600'000,- qui sera « enterré » ! Je tiens cependant à remercier le service technique pour la clarté des documents remis dans le cadre de cette opération qui découle du PLQ Etienne-Chennaz, qui nous donne l'obligation de créer un réseau d'assainissement dans ce secteur. La commune, en tant que maître d'ouvrage, doit prendre la direction de ces travaux et engager la dépense de CHF 3'600'000,- qui sera ensuite financée par la participation des promoteurs ainsi que par une subvention cantonale. Le solde de CHF 666'000,- à charge de la commune sera prélevé sur le compte « taxes d'écoulement » dont les fonds se trouvent à l'Etat de Genève.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :



M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Quand on parle de Thônex et de ses élus municipaux, certains à l'Hôtel de Ville ou alors dans les arcanes de l'administration s'imaginent, en pensant aux Communaux d'Ambilly, des irréductibles Gaulois, opposés à toute construction, réfractaires au développement... « Des enqueteurs » en résumé.

Que nenni ! Thônex et sa majorité de droite est toute disposée au développement urbain de notre ville parce que Mesdames, Messieurs, Thônex soutient la construction de logements et continue de contribuer à cet effort qui devrait d'ailleurs être celui de tous les élus de notre canton : construire des logements pour offrir aux Genevois des appartements proches de leurs emplois.

A ce sujet, je recommande à nos détracteurs de passer en revue le nombre de permis de construire émis pour des projets d'une telle envergure et encore une fois, la commune de Thônex apparaîtra comme principal moteur du canton.

Mais il est vrai c'est peut-être une spécificité de Thônex, nous disons oui à la construction mais dans des conditions cadres valables, décentes et conséquentes.

Ce soir donc ce vote de plus de CHF 3 Mios peut paraître technique. Pourtant on peut se demander pourquoi autant d'argent pour un réseau d'assainissement ?

Parce que dans ce projet immobilier, qui est purement privé, la commune et ses Conseillers administratifs ont réagi dans les plus brefs délais pour offrir dans un domaine de la compétence de la commune, un réseau de canalisation rénové et englobant toute la parcelle concernée par ce nouveau projet. En clair, nous ne construisons pas nous-mêmes mais nous soutenons l'infrastructure de ce nouveau quartier.

Et ceci sera un bon exemple de notre soutien à la construction de logement. Car en effet ce projet privé dans le secteur Etienne-Chennaz/Louis-Valencien verra naître cinq immeubles, dans une première étape.

Nous nous en réjouissons et nous remplissons ce soir, comme élu, notre engagement. L'entente votera sans coup férir la contribution des pouvoirs publics à ce projet.

M. Loutan : j'apprécie le discours de M. Kilcher, mais ne pense pas que la commune soit philanthrope en participant à ces travaux ; on applique uniquement la loi sur l'évacuation des eaux.

La parole n'étant plus demandée, Mme Jacqueline Tomasini, 1^{ère} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le PLQ N°29.105 adopté par le Conseil d'Etat le 16 mai 2007, situé sur les chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien,
- Attendu que ce PLQ porte sur l'aménagement de logements totalisant une surface brut de plancher de 31.172m² sur un périmètre d'environ 4,5 hectares,



- Attendu qu'une étude a démontré le sous-dimensionnement actuel des canalisations pour assurer une évacuation correcte des eaux,
- Attendu que le service de la planification des eaux a demandé à la commune d'établir un projet d'assainissement pour desservir l'ensemble du PLQ 29.105
- Vu le descriptif établi par le service technique,
- Sur proposition du Conseiller administratif,
- Par 24 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'600'000,- en vue de la création d'un réseau d'assainissement dans le secteur du PLQ N°29.105, chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 3'600'000,-, à laquelle il convient de déduire la participation des promoteurs de l'opération de CHF 2'700'000,- la subvention cantonale de 26% estimée à CHF 234'000,- (sur le solde de CHF 900'000,- à charge de la commune), par un prélèvement de CHF 666'000,- sur le compte taxe d'écoulement figurant au bilan de la commune.

8. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

9. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Dupraz, Junet et Loutan du groupe socialistes-verts, intitulé : « pour des courses écologiques ». Discussion. Vote. (MM-10-*).

M. Junet signataire, donne lecture du projet de Motion :

Exposé des motifs :

Depuis quelques années, l'association Caddie Service offre aux clients de centres commerciaux, en partenariat avec des communes, la possibilité de livrer leurs courses à domicile. Elle le fait via des vélos électriques et de petites remorques, ce qui permet aux clients en question de ne pas utiliser leur voiture, de diminuer leurs émissions de CO2 ainsi que les embarras du trafic.



La mobilité douce est un des axes du développement durable, en faveur duquel la commune de Thônex s'est engagée. Par ailleurs, Caddie Service remplit une fonction sociale non négligeable en utilisant les services de personnes sans emploi, via l'Hospice Général ou l'Etat de Genève.

La commune de Thônex pourrait stimuler ce type de service à mobilité douce en prenant langue avec le centre commercial de Thônex et/ou l'un ou l'autre des supermarchés de la commune d'une part, avec Caddie Service d'autre part. C'est pourquoi nous vous proposons d'accepter cette motion et de la renvoyer au Conseil administratif.

Motion :

Considérant :

- L'engagement de la commune en faveur du développement durable;
- La possibilité de contribuer à soulager les personnes sans travail via une activité saine et rémunératrice;
- La nécessité de limiter les émissions de CO2 ainsi que les encombrements du trafic routier;

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif

1. À contacter la direction des grands commerces locaux;
2. À leur proposer d'étudier un partenariat avec Caddie Service en vue d'offrir à leurs clients les livraisons de leurs courses;
3. À présenter au Conseil municipal les conclusions de cette démarche et, le cas échéant, une demande de crédit en vue de la soutenir.

La discussion est ouverte :

- M. Decrey : le Conseil administratif est déjà entré en contact avec l'association Caddie service en date du 1^{er} décembre 2008 ; ce projet a été présenté par les membres de cette association. Le Conseil administratif n'est pas entré en matière car il n'était pas question de favoriser un certain nombre de commerçants au détriment des autres, ce service n'étant proposé que pour le Centre commercial. Ce projet demandait également un effort financier tant de la commune que des commerçants, montant qui représente environ CHF 15'000,-. Un courrier est donc parti informant cette association informant que nous n'entrerions pas en matière.

Le 28 avril 2010 ce projet a été rediscuté avec les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg afin de voir si une collaboration pouvait être trouvée entre les trois communes. Après une nouvelle audition des représentants de Caddie Service, les trois communes ont décidé de ne pas entrer en matière pour les mêmes raisons que celles évoquées plus haut.

M. Junet : je remercie M. Decrey pour ces précisions qui nous étaient inconnues et vu ce constat nous retirons cette motion.



10. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Corthay, Junet, Castelli et Loutan du groupe socialistes-verts, intitulé : « Protégeons les yeux des enfants et du public des émissions lumineuses toxiques par une meilleure gestion des éclairages avec LEDs. Discussion. Vote. (MM-10-*).

M. Loutan signataire, donne lecture du projet de Motion :

Exposé de motifs :

Malgré leurs atouts énergétiques et lumineux indiscutable qui donnent envie d'en placer un peu partout, la littérature médicale récente commence à mettre le public en garde contre les émissions lumineuse des LEDs (light-emiting diode). À signaler qu'aucune réglementation ne limite à ce jour l'exposition à ces lampes du groupe de risque 2 non mentionné et en vente libre au public.

En effet, le problème tient aux effets photochimiques de la lumière bleue (en très forte proportion dans les LED blanches) et à l'éblouissement, provoquant un stress toxique pour la rétine, particulièrement pour certaines personnes (voir tableau).

Les effets toxiques de cette lumière peuvent en outre être potentialisés par les médicaments photo sensibilisants, certains antibiotiques, anti-inflammatoires, et autres produits, dont l'alcool. Épilepsie, migraines, fibromyalgies et autres pathologies semblent aussi prédisposer aux effets négatifs de ces éclairages.

Un risque de plus identifié dans la littérature médicale est celui de l'éblouissement (par ex. marquage au sol par des LEDs dirigées vers le ciel) dont l'intensité lumineuse peut dépasser plus de 1000 fois celle des éclairages classiques, sans parler du fait que ces éclairages directifs et la qualité de lumière sont sources d'inconfort visuel.

Notre commune se lance dans ce genre d'éclairage sympathique et économique ces dernières années, et l'on peut constater que certains éclairages sont dirigés en direction des yeux des passants (marquage au sol), ou à hauteur des yeux des enfants, dans certaines écoles. C'est là que nous pouvons agir.

Populations à risque

Personnes dont le cristallin ne peut pas filtrer la lumière bleue :

- les enfants, en particulier avant 8 ans;
- les prématurés, car leur cristallin est encore en développement;
- les personnes aphakes (sans cristallin)
- et les personnes pseudophakes (cristallin artificiel).

Personnes porteuses d'une pathologie rétinienne :

- dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA);
- lésions rétinienne héréditaires à type de dystrophie rétinienne héréditaire;
- neuropathie optique congénitale;
- glaucome;
- accumulation de lipofuscine;
- altérations de l'épithélium pigmentaire;
- rétinopathie diabétique.

Nous proposons de renvoyer directement ce projet au Conseil Administratif

Proposition de motion :

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- De faire le bilan des lampes LEDs dirigées directement vers les yeux et le regard sur les lieux publics et bâtiments sous sa gestion ;
- De réduire selon les recommandations de sécurité là où c'est indiqué l'intensité d'éclairage, le nombre de LEDs ou leur orientation de façon à éviter au regard de recevoir directement leur lumière ;
- De faire un rapport succinct à notre conseil sur ce qui aura pu être amélioré.

La discussion est ouverte :



- M. Uehlinger : ma réponse va se baser uniquement sur l'aspect scientifique et non énergétique.

Ma première partie d'intervention va se limiter en trois points :

1. Inconscience : si une motion est pour vous si importante et son sujet si dangereux pour notre population, il faut au moins proposer que l'on en discute en commission avec un spécialiste qui peut donner une information à tout le monde. Nous avons dit à votre déléguée au Bureau du Conseil ce que nous pensions sur ce genre de motion, qui ne propose pas de renvoi en commission mais qui sera votée sur le siège.

J'ai trouvé cette motion relativement malhonnête. Lorsque vous préparez une motion il est bien de mettre ses sources en bas à gauche, mais dans ce cas vous pouvez mettre toute votre motion entre guillemets car il s'agit simplement d'un « copier-coller » d'extraits d'un rapport de 310 pages qui est très valable et très intéressant mais cela, comme je l'ai déjà dit, il aurait fallu le mettre entre guillemets en prenant des citations venant de sources externes.

2. Vous écrivez en 3^{ème} ligne, « à signaler qu'aucune réglementation ne limite à ce jour l'exposition à ces lampes du groupe de risque 2 non mentionné et en vente libre au public », apparemment vous citez un article dont vous n'avez pas lu le contenu. Car il n'y a pas un seul groupe mais quatre ! :

- le groupe de risque « 0 » - est exempt de risque photo-biologique,
- le groupe de risque « 1 » - risque faible, le produit ne présente pas un risque lié aux limites d'exposition en conditions normales,
- le groupe de risque « 2 » - que vous citez pour toutes les lampes LED - risque modéré le produit ne présente pas un risque lié à la réponse d'inversion pour les sources à lumière très brillantes ou en raison de l'inconfort thermique. Sachant que les LED n'ont pas d'inconfort thermique car ce ne sont pas des lampes qui chauffent,
- le groupe de risque « 3 » - risque élevé, le produit peut présenter un risque même pour une exposition momentanée et courte. On parle-là de lampe laser de plus de 5.000 Watts qui peut faire des dégâts dans l'œil d'un enfant.

3. Irresponsabilité : vous avez diffusé cette motion à tout va en informant des dangers que les enfants peuvent encourir. Il faut d'abord se renseigner sur les installations faites à l'école Marcelly. Les médecins recommandent, dans un article, d'éviter de faire paniquer le public sur des études en cours, surtout si elles ne sont pas fondées, ces mêmes médecins disent que certaines LED sont dangereuses dans une certaine gamme de longueur. Je vais vous montrer ce qui est dangereux se sont des LED bleus qui montrent un pic dans le bleu qui est produit avec un alliage de phosphore. Il est important de savoir que les LED qui ont été installés à Marcelly ne sont pas ce type de lampe.



Vous essayez de faire paniquer les gens alors qu'il n'y a aucun danger !

L'étude que vous nous avez citée est une étude qui parle de trois types de LED, 3W, 10W et 15W, les LED qui sont à Marcelly sont de 2W. Dans cette étude on peut lire que les LED de 3W sont du groupe de risque 1 donc pas foncièrement dangereuses.

Dans votre documentation, à la page 134, vous avez la description des LED posées à Marcelly, soit la LED blanc neutre, avec un marquage non exigé donc considérées comme non-dangereuses.

En fait, vous n'avez pas lu l'entier de cet article vous en avez simplement cité les trois premières lignes et vous n'avez pas compris le reste.

Ce qui me dérange le plus est, que vous avez envoyé un courrier aux directeurs d'écoles avec comme en-tête votre raison professionnelle : Dr Loutan avec une signature de représentant du Conseil municipal. C'est comme si j'envoyais un courrier à mon en-tête professionnelle auprès d'une assurances et que je signe cette lettre en qualité de Maire et Conseiller administratif. Je suis persuadé que, le lendemain, votre groupe ferait paraître un article dans les journaux !

J'ai transmis votre courrier au directeur du service de surveillance des communes. Hormis le fait qu'il m'a répondu qu'éthiquement cela n'était pas correct, il va voir si ceci pose également un problème au niveau légal. Ce type d'intervention est particulièrement grave surtout à votre niveau.

M. Loutan : je félicite notre Maire d'avoir étudié ce dossier plus en détail que moi. J'ai déposé cette motion car l'article que j'ai lu dans le journal médical m'a fait du souci et j'ai eu peur que l'on ne se méfie de rien. Surtout au niveau médical c'est souvent après coup que l'on constate les problèmes, j'ai donc voulu faire quelque chose rapidement afin que l'on en parle un peu partout avec peut-être la maladresse d'avoir mélangé ma profession et mon mandat de Conseiller municipal. C'est mon souci qui a motivé cette rapidité d'intervention avec les maladresses que j'admets tout à fait dans votre discours. Je maintiens quand même le fait, en modulant les réponses du Conseil administratif, qu'on ait peut-être une réponse précise sur ce qui se passe dans nos écoles afin d'être sûrs que dans 5 ans nous n'ayons pas de problèmes.

- M. Uehlinger : le groupe de LED actuellement posé à l'école Marcelly est un groupe de type « zéro » qui permet une exposition continue sans limite de distance de plus de 10.000 secondes. Donc si vous voyez un enfant qui passe ses jours et ses nuits devant les LED, il faudra lui dire d'arrêter car tôt ou tard cela ne sera pas bon.

M. Loutan : mon groupe est également d'accord de retirer cette motion et je vous remercie d'avoir pris le temps d'étudier ce sujet.



Mme Lopes Beer : est-ce que le service technique contrôle les établissements scolaires au niveau de l'éclairage ?

- M. Uehlinger : non le service technique ne contrôle pas toutes les lampes, mais j'ai fait demander la fiche technique des LED posées à Marcelly car j'ai bien pensé que cette motion ciblait cet endroit. Comme je l'ai dit ces installations sont parfaitement légales. De toute manière dans chaque type de construction le service technique travaille en collaboration avec des architectes et des ingénieurs et toutes ces personnes doivent appliquer les lois en vigueur pour les différents types d'équipement. Comme je l'ai déjà dit il a été maladroit d'envoyer un courrier alarmiste aux directeurs d'écoles car si ce courrier avait été transmis aux parents tant M. Loutan que moi-même aurions été bien empruntés pour répondre.

M. Stark : je demande à M. Loutan qui a pris la liberté d'écrire aux directeurs d'écoles sur ce sujet de leur écrire à nouveau pour s'excuser d'avoir été alarmiste sur un sujet qui ne l'était pas.

M. Loutan : c'est une bonne idée, c'est diplomatique et je ferai ce courrier aux personnes que j'ai contactées, ce qui n'empêchera pas que je garderai mes réserves sur ces lampes posées tout azimuts tant que l'on a pas fini d'étudier les effets.

- M. Uehlinger : c'est paradoxal mais ce matin nous avons reçu une documentation dont le titre est : « l'air des LED est arrivé, bientôt vous trouverez des LED pour tous les éclairages publics » en effet, c'est beaucoup plus efficient, on fait des économies d'énergie et la durée d'utilisation est plus longue.

11. Propositions du Conseil administratif

M. Uehlinger, Maire, informe que le Conseil administratif n'as pas de proposition mais vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

12. Questions écrites :

M. Uehlinger, Maire, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 5 octobre 2010 par :

12.1. M. Marc Kilcher, Conseiller municipal du groupe radical ayant comme intitulé : « Quelle place pour les apprentis dans l'administration communale ».

Le Conseil administratif n'a jamais abandonné l'idée d'engager des apprenti-e-s pour les services administratifs de la Mairie. Toutefois, jusqu'à présent, il faut bien convenir que les places de travail faisaient défaut et il est logique qu'un-e apprenti-e soit aussi convenablement installé-e qu'un autre membre de l'administration communale.



Le transfert de l'office thônésien de l'état civil a permis de libérer deux bureaux qui ont été attribués au service technique puisque l'un des collaborateurs se trouvait dans un local d'archive et l'autre dans un ancien local d'entretien.

Désormais, il est possible d'accueillir un-e apprenti-e à la Mairie et c'est ce que le Conseil administratif a décidé de faire dès la rentrée scolaire d'août 2011. Des démarches seront entreprises pour la formation d'un-e employé-e de commerce.

- M. Kilcher : je remercie le Conseil administratif pour sa réponse.

Puis, il est donné lecture de deux nouvelles questions :

12.2. M. Alain Dupraz, Conseiller municipal, du groupe socialistes-verts, intitulée « Sécurité dans le parking du centre commercial »

Cet été, une habitante de la commune a été agressée dans le parking souterrain du nouveau centre commercial de Thônex. Un malandrin lui a volé son sac à main, la dame s'en est heureusement tirée sans autre mal qu'une belle peur.

Ayant demandé de l'aide, elle a mis pas mal de temps pour trouver l'un des vigiles qui assurent la sécurité du centre commercial, de sorte que son voleur a pu s'échapper sans être inquiété.

A l'occasion de cette agression, la dame, déjà choquée par cette agression, l'a été encore plus en découvrant qu'un système de vidéosurveillance est actif au niveau des commerces du centre pour protéger les marchandises, mais que le parking souterrain en est totalement dépourvu.

Il ya quelques semaines, l'association « DiverCsite » a organisé un très intéressant débat au sujet de la vidéosurveillance, avec des intervenants de grande qualité. Il en est ressorti que, très fréquemment, ces systèmes ne contribuent en rien à diminuer la délinquance, sauf s'ils sont accompagnés d'autres mesures et si les caméras sont disposées dans des lieux clos. La dissuasion est particulièrement efficace dans un espace tel qu'un parking souterrain.

Le centre commercial est un lieu où se retrouvent beaucoup de gens, mais c'est un espace privé. Les autorités communales ne peuvent donc pas intervenir directement. Cependant, elles pourraient au moins rendre les responsables de ce centre attentif à la problématique.

Le Conseil administratif pourrait-il approcher les responsables de ce centre, et d'autres grands commerces de la commune dotés d'un parking souterrain, pour leur demander d'étendre leur réseau de vidéosurveillance également à leurs garages souterrains, afin que la sécurité de leurs clients soit aussi bien assurée que celle de leurs marchandises ?



12.3. M. Alain Dupraz, Conseiller municipal, du groupe socialistes-verts, intitulée : « Une étrange communication publique »

Suite à la décision de mettre le poste de délégué culturel au concours, la commune a fait paraître une annonce dans la FAO du 15 novembre dernier. Enfouie parmi les différentes offres de marchés publics qui concernent des bâtiments à construire ou des travaux publics à réaliser, elle ne comportait aucun titre susceptible d'attirer l'attention d'éventuels candidats.

Il est à relever que l'annonce est rédigée dans un libellé bureaucratique peu propice à attirer l'attention du public-cible recherché - par exemple, il faut lire jusqu'à la 51^{ème} ligne pour comprendre le véritable sujet : la recherche d'un délégué culturel.

Quant aux panneaux officiels de la commune qui ornent nos avenues, et qui regorgent de belles publicités en faveur des spectacles du TAS, on n'y trouve étonnamment aucune trace de l'annonce en question.

Intrigué par cette manière plutôt opaque de communiquer l'ouverture d'un marché, je me suis renseigné auprès de la Mairie, qui m'a confirmé qu'aucune annonce n'avait été mise ni dans la presse quotidienne, ni dans la presse spécialisée, sauf sur Artos, un site internet culturel effectivement bien ciblé pour ce type d'annonces.

Cependant, cette annonce n'a pas été placée spontanément par la commune, mais à la demande des responsables du site Artos , qui avaient eu vent du poste de délégué culturel à Thônex.

En outre, cette annonce n'a été mise en ligne sur Artos que le 1^{er} décembre, soit seulement deux jours avant la fin du délai (fixé au 3 décembre) pour se renseigner. Or sans obtenir des renseignements circonstanciés, il est très difficile, à cause du langage très juridico-technique employé par la procédure des marchés publics, de comprendre les tenants et aboutissants du poste en question. Les candidats éventuels - qui ont jusqu'au 10 janvier pour déposer leur dossier - souffriront manifestement d'un gros handicap s'ils ne peuvent se renseigner valablement.

Dans une telle situation, qui donne l'impression de fausser le jeu de la libre concurrence, le Conseil administratif peut-il nous dire :

1. Pourquoi aucune annonce lisible n'a été publiée dans la presse et les médias susceptibles d'atteindre le public-cible ?
2. S'il entend, pour respecter l'esprit de l'ouverture des marchés publics, réparer la distorsion susmentionnée et publier d'autres annonces dans les médias adéquats ?
3. S'il entend, afin de respecter les principes d'une procédure ouverte, claire, limpide, lisible et dénuée de tout favoritisme, reporter le délai prévu pour le dépôt de candidatures ?



13. Propositions individuelles et questions

13.1. Livre : « Thônex une ville – Thônex une histoire »

M. Roth : je remercie le Conseil administratif de nous avoir fait parvenir un exemplaire de cet ouvrage.

13.2. Fête de l'Escalade

M. Stark : cette année une école a décidé de célébrer la fête de l'Escalade en ses murs. Ne doit-on pas craindre que d'autres écoles en fassent de même l'année prochaine ? Cela pourrait mettre en péril celle qui est organisée par le Comité des fêtes.

On a également pu constater que, lors du cortège il y avait moins d'enfants que d'habitude et que les tarifs pratiqués, dans la salle des fêtes, empêchaient certaines familles de payer ne serait-ce que des boissons. Tous ces éléments devraient être revus par les responsables en vue des prochaines organisations.

- Mme Constantin : je précise que cette organisation n'est pas issue du Comité des fêtes ; elle est entièrement communale. Le Comité des fêtes s'occupe uniquement du personnel de vente dans les stands. J'ajouterais que ce n'est pas la première année que des organisations se font dans le cadre des écoles.

- M. Decrey : chaque année toutes les écoles organisent leur fête de l'Escalade que ce soit en fin de matinée ou le soir. Les écoles sont avisées de l'organisation de la fête communale et nous leur demandons de ne pas faire de manifestation le même soir que nous.

Pour ce qui est des tarifs appliqués ils n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années mais nous allons voir ceci avec la Mairie pour les années futures.

- M. Uehlinger : on ne sait jamais que faire pour bien faire ! Si on organise le cortège trop tôt, les parents râlent car ils ne peuvent pas y participer en raison de leur travail, en l'organisant plus tard on prend le risque que les enfants mangent à la maison avant le cortège et se contentent de manger la marmite à la salle des fêtes. Nous devons nous poser la question l'année prochaine, faut-il privilégier le cortège ou la manifestation à la salle des fêtes ?

13.3. Cheminement vers les jardins familiaux dans le secteur du Chêne-Vert

M. Singh : est-il possible d'envisager d'installer un éclairage sur ce chemin ou d'intervenir auprès des propriétaires de celui-ci car je ne connais pas son statut.

- M. Decrey : au niveau des petits jardins ce chemin n'est pas communal mais privé. Il faut que l'on regarde sur le cadastre quels sont les propriétaires afin d'intervenir. Le bas de ce chemin fait partie de la propriété des EPI et je pense qu'un éclairage sera installé à la fin des travaux.



13.4. Déneigement

M. Gautier : je vous prie de transmettre au service de voirie mes remerciements, ainsi que ceux de mes voisins, pour l'excellent travail de déneigement effectué du côté de l'avenue des Verchères.

M. Knörr : j'ai pour ma part collationné un certain nombre de réclamations de la part de citoyens, mais je précise que toutes ces doléances concernaient le domaine public cantonal. Je crois bon de rappeler que chaque propriétaire ayant une arcade donnant sur la rue est chargé de débayer la neige que ce soit sur le domaine cantonal ou communal.

13.5. Antenne de téléphonie mobile à la route d'Ambilly

M. Knörr : a-t-on des nouvelles à ce sujet ?

- M. Détruche : nous n'avons pas de nouvelle à ce sujet mais il n'y a pas d'autorisation qui a été délivrée.

13.6. Exposition Escalé

M. Knörr : cette exposition est terminée depuis le 5 décembre, quand seront enlevées les œuvres ?

- M. Decrey : cette exposition étant gérée par le CCCC je poserai la question à Mme Origa.

13.7. Commission ad'hoc « Bâtiment de la Mairie »

M. Knörr : je remercie le Président de la commission pour son rapport mais je tiens à préciser que ce procès-verbal n'a pas encore été approuvé et que je désire y apporter des modifications.

13.8. Conférence sur la vidéosurveillance

M. Agraniou : je remercie le Conseil administratif de nous avoir permis d'organiser cette conférence en novembre ainsi que la présence de M. le Maire et les nombreuses personnes de l'administration communale qui nous ont aidés dans l'organisation de cette conférence avec disponibilité et professionnalisme.

13.9. Question écrite de M. Dupraz concernant la sécurité dans le parking du centre commercial

M. Arpidone : je remarque que les personnes qui ont voté le projet de vidéosurveillance sont qualifiées de nostalgiques du KGB. M. Dupraz qui est visiblement entré en campagne électorale en a fini avec l'angélisme et se rend à l'évidence que la vidéosurveillance est une solution valable pour assurer la sécurité dans notre commune.

M. Dupraz : M. Arpidone a mal compris ma question écrite et je l'invite à la relire.



13.10. Cheminement derrière la crèche Marcelly

M. Loutan : ce chemin fait de tout venant devient très boueux lorsqu'il pleut, ne pourrait-on pas envisager d'y poser du gravier voire des copeaux afin de le rendre utilisable lors des mauvaises conditions météo ?

13.11. Thônex-Info – marché thônésien

M. Loutan : je vous donne lecture d'un petit poème de fin d'année, dont le titre pourrait être aussi : « *Erreur diplomatique, trou de mémoire ou petitesse électoraliste ?* ». Bonne surprise dans le « Thônex-Info » de novembre dernier où nous pouvons lire, concernant le marché de la place de Graveson :

...Marché thônésien tous les vendredis. Le projet de rénovation de cette place a dû être suspendu... etc. Une mauvaise surprise ? C'était sans compter l'imagination du Conseil administratif qui a immédiatement sauté sur l'occasion et saisi cette opportunité pour répondre à un souhait de ses communiens : créer un marché thônésien. Dès lors, tous les vendredis de 8h. à 20h., etc...

Vraiment notre Conseil administratif ruisselle d'imagination comment le remercier si ce n'est en le nommant, comme pour les déchets, « champion de la récupération » !

Je m'attendais à lire ce texte avec les nuances suivantes et au combien subtiles :

...Le projet de réaménagement de la place de Graveson à l'étude depuis des années a été le prétexte du refus répétés du Conseil administratif d'accéder à la demande des maraîchers : rouvrir leur marché et non le créer !. Les travaux sont de nouveau repoussés. Une mauvaise surprise ? Que nenni ! C'était sans compter sur l'insistance de la minorité du Conseil municipal, navrée que malgré ses promesses lors d'une motion de 2007, l'édile responsable, repousse constamment les demandes des maraîchers. Répondre à un souhait de ses communiens de retrouver un marché thônésien : voici enfin chose faite, grâce à la question écrite de juin 2010 d'un élu lassé de cette inaction prolongée. Dès lors, en réponse à cette admirable ténacité, le Conseil administratif s'est résolu à ce que tous les vendredis de 8h. à 20h., l'espace laissé libre, soit dorénavant investi par divers stands où l'on peut se procurer fruits et légumes, poulets, fromages et autres produits frais dans une ambiance sympathique et familiale...

Vous êtes certainement ébahis et frappés de l'extrême humilité de ce texte dans lequel n'apparaît ni le nom d'un élu ni celui d'un parti. J'en larmoie presque de satisfaction, que dis-je, de fierté méritée.

- M. Uehlinger : bien avant votre motion, alors que j'étais Conseiller municipal, M. François Cleusix « M. Poulet », faisait déjà répétitivement du harcèlement sur ma personne, ainsi qu'auprès d'autres, pour la réouverture du marché, avec ses collègues fromagers et maraîchers.



Chaque fois, je devais lui répondre cela n'est pas possible, le Conseil administratif doit d'abord terminer son projet de réaménagement. Le marché pourra rouvrir lorsque la place sera terminée.

Il n'y a aucune raison de s'octroyer les lauriers de quelque chose qui n'existe pas ou qui n'est pas de votre fait. La seule personne que vous pourriez remercier est M. Cleusix de « FCX Grill » qui a fait un certain mobbing auprès de plusieurs personnes suite à l'abandon provisoire du projet de rénovation de cette place.

M. Gautier : je trouve particulièrement cocasse de la part de certains opposants farouches à l'ouverture des commerces d'applaudir à pleine main l'ouverture d'un marché jusqu'à 20h. en un lieu non abrité et au froid ! Je trouve tout cela curieux et je tenais à le signaler.

M. Loutan : les commerçants du marché sont des indépendants qui gèrent leurs affaires comme n'importe quelle petite épicerie ou entreprise familiale.

- M. Uehlinger : certains commerçants du marché sont formés en Sàrl. Je suis donc désolé de vous contredire à nouveau.

13.12. Budget

M. Castelli : lors du dernier vote du budget et comme à l'accoutumée, nous avons reçu certains documents concernant nos fondations communales et associations. Existe-t-il ce genre de document pour les sauveteurs-auxiliaire et la compagnie des sapeurs-pompiers ? Y a-t-il des règlements concernant la comptabilité de ces organismes ? Et peut-on obtenir les décomptes des sommes qui leur sont versées ?

- M. Decrey : vous trouvez dans le budget communal les sommes qui sont allouées à ces deux entités. Tant les sauveteurs que les pompiers ont un compte qui leur appartient, géré par eux-mêmes où sont versés les gardes et interventions. Ces comptes sont contrôlés par des vérificateurs et votés chaque années par l'entité concernée.

13.13. Hélicoptères

M. Dupraz : j'ai croisé un habitant du nord de la commune et qui craint, avec le retour de l'hiver de voir, à nouveau, les hélicoptères qui lui passent au-dessus de la tête et lui casser les oreilles tout particulièrement le week-end. Je tiens juste à reporter les propos de ce citoyen.

- M. Uehlinger : un courrier a été envoyé à M. Longchamp, Conseiller d'Etat à ce sujet et celui-ci nous a indiqué, dans sa réponse, que tout ceci est géré par l'office fédéral de l'aviation civile, soit à Berne.



13.14. Délégué Culturel

M. Decrey : M. Dupraz a posé une question écrite dans laquelle il espère qu'un délai pourra être repoussé dans le cadre de la mise au concours du poste de délégué culturel.

Comme nous n'aurons pas de Conseil municipal avant le mois de février et que les dossiers de candidature doivent être remis début janvier je me permets de lui donner une première réponse à ce sujet.

Je crois que M. Dupraz s'acharne sur le TAS, c'est son cheval de bataille... ! Je veux simplement lui rappeler que les marchés publics sont issus d'une loi et qu'il y a des règles, nous avons mandaté M. Vallat, spécialiste en la matière. L'annonce est parue dans la feuille d'Avis Officielle ainsi que sur le site de la SIMAP, où se trouve l'ensemble des marchés publics. Si vous vous rendez sur le site internet de la commune il vous renvoie également sur ce site. Ceci est également valable sur le site Artos que vous avez cité dans votre questions écrite. Ce n'est pas le Conseil administratif qui fait comme il le veut, nous ne faisons que de respecter la loi.

- M. Fortuna estime qu'à ce jour 8 à 9 personnes ont répondu à cette annonce.

M. Dupraz : je n'ai jamais dit, dans ma question écrite, que quelqu'un bafouait la loi ! Je réfute totalement les paroles de M. Decrey. Il faut cependant reconnaître que le 90% des marchés publics concernent des travaux de construction, tous les architectes et entreprises de travaux publics ont l'habitude de consulter la FAO pour surveiller les nouvelles appels d'offre. Il est bien entendu que les spécialistes du spectacle n'ouvrent quasiment jamais la FAO donc on peut s'attendre d'un résultat proche de « zéro ». Ceci dit : la mise de l'annonce sur le site Artos est venue après coup, suite à une demande qui a été faite à la commune. La commune peut faire plus que le minimum légal !

La parole n'étant plus demandée, Mme Jaquet, Présidente, souhaite ses bons vœux pour les fêtes de fin d'année à l'ensemble du Conseil municipal et lève la séance. Il est 22h.

*

La Présidente

Le Secrétaire

Mme Anne-Marie Jaquet

M. Philippe Guex